

TARIFICATION DES DEPANNAGES AU 01/01/2021

Garantie décennale et garantie responsabilité civile pendant les travaux :
Souscrite auprès de la SMA BTP numéro contrat CAP 2000 : 1247000/001 290584

Tarif des opérations d'entretien, de réparation et de dépannage

	PRIX UNITAIRES T.T.C.
<p>Forfait minimum d'intervention comprenant une intervention d'une heure maximum sur place, déplacement compris dans un rayon de 5 kms (départ entreprise – retour entreprise)(soit 10 kms aller-retour) Hors taxes : 80.91</p>	<p>89.00 (TVA 10 %)</p> <p>97.09 (TVA 20 %)</p>
<p>Par km supplémentaire au-delà de la zone définie ci-dessus (soit 2 kms avec le retour) Hors taxes 2.20 <i>(toute fraction de km sera comptée pour 1 km) base Mappy</i></p>	<p>2.42 (TVA 10 %)</p> <p>2.64 (TVA 20 %)</p>
<p>Taux horaire de main-d'œuvre au-delà de la première heure H.T : 55.00 <i>Prix applicables par fraction de ½ heure. Toute ½ heure commencée est due en totalité</i></p>	<p>60.50 (TVA 10 %)</p> <p>66.00 (TVA 20 %)</p>
<p><u>Si nous devons réaliser une première visite pour établir un diagnostic, faire une étude de panne et/ou de recherches de pièces (notamment dans le cas où nous n'avons pas posé le chantier à l'origine ou en cas de cause inconnue), ce premier déplacement est chiffré et rajouté sur le devis selon les tarifs indiqués ci-dessus.</u></p> <p><u>Les pièces seront chiffrées, détaillées et facturées en sus de la main d'œuvre</u></p>	

TVA applicable selon la loi en vigueur au moment de l'intervention.